



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ARRETE DU MAIRE N° SG/251/2022

OBJET : Autorisation de stationnement pour camion de déménagement 1 avenue de Pierroton à Cestas.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande en date du 22 septembre 2022 de THAMARYS DEMENAGEMENT, 19 route de Lalande – ZA La Lagune 33450 MONTUSSAN, à l'effet de réserver une place de stationnement pour un camion de déménagement en vue d'assurer un déménagement au N°1 avenue de Pierroton à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Devant le n°1 avenue de Pierroton, un emplacement sera réservé pour le stationnement d'un camion de déménagement de Thamaris Déménagement afin d'assurer un déménagement. Un droit de passage sera réservé pour les piétons.

Le 05 octobre 2022 de 08h00 à 18h00

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par la mise en place d'une signalisation temporaire, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. L'entreprise en charge du déménagement devra mettre en place une signalisation pour neutraliser les places et la maintenir en bon état pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- Le Directeur de THAMARYS DEMENAGEMENT

CESTAS, le 22 septembre 2022

Le Maire

Pierre DUCOUT

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à
l'Urbanisme, aux Travaux*

Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020



Henri CELAN